



**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 152 (2021-2026)
de Mmes Véronique Grady (PLR) et Fabienne Menétrey (Vert·e·s)
demandant d'étudier la possibilité de soutien dans le cadre de la stratégie cantonale
de biodiversité, notamment en ce qui concerne la rue Saint-Paul**

En séance du 17 septembre 2024, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 152 de Mmes V. Grady et F. Menétrey lui demandant d'étudier la possibilité de soutien dans le cadre de la stratégie cantonale de biodiversité, notamment en ce qui concerne la rue Saint-Paul.

Résumé du postulat

Pour atteindre ses objectifs en matière de développement durable, la Ville de Fribourg entend, dans son programme Nature et Paysage, "considérer l'ensemble des services écosystémiques, que la nature et la biodiversité rendent aux habitantes et habitants, notamment par la qualité de la végétation, jouant non seulement un rôle de puits de carbone diminuant les gaz à effet de serre mais permettant également une régulation de la chaleur urbaine". Si la végétalisation des villes renforce la lutte contre le changement climatique, elle contribue aussi au bien-être de la population et à l'amélioration du lien social. En mai dernier, le Service des forêts et de la nature (SFN) de l'Etat de Fribourg et le Musée d'histoire naturelle (MHN) ont annoncé le subventionnement d'actions concrètes en milieu bâti afin d'encourager les particuliers et les communes du canton de Fribourg à entreprendre des mesures visant à intensifier les efforts en faveur de la biodiversité. La plantation d'arbres et de haies, la végétalisation de façades, tout comme la création d'étangs pourront ainsi obtenir un soutien financier dans le cadre de la Stratégie cantonale biodiversité(www.fr.ch/mhnf/portefeuille-dactions-pour-promouvoir-la-biodiversite-en-milieu-bati).

Par ce postulat, il est demandé au Conseil communal d'étudier les emplacements et les aménagements susceptibles d'obtenir un tel soutien. Une première action pourrait être menée à la rue Saint-Paul dans le quartier de Pérrolles. En effet, la rue Saint-Paul, pourtant fermée à la circulation routière, est quasiment entièrement recouverte de bitume (cf. plan et photos ci-dessous). Un tel projet permettrait de végétaliser cette zone et rendre les sols plus poreux, tout en tenant compte des besoins des personnes à mobilité réduite en termes de revêtement. Il aurait l'avantage de créer des espaces propices, entre autres, à la détente, aux rencontres, au sport et à la culture. Il pourrait également encourager les démarches participatives incluant la population résidente du quartier. En cas d'absence d'aide de l'Etat, les postulantes souhaitent que le Conseil communal mène une étude pour entièrement dégoudronner et végétaliser cette rue piétonne afin de créer une zone de rencontre agréable et accessible à toutes et tous.

Réponse du Conseil communal

1. Préambule

Le Conseil communal a récemment répondu à plusieurs postulats qui traitent de la nature en ville, par exemple les postulats n°111, 112, 122, 125, 134 et 148. La réponse de ce postulat reprendra donc certains des éléments des réponses aux postulats précités.

Le Plan d'aménagement local (PAL)

Pour rappel, le Plan d'aménagement local (PAL) de la Ville de Fribourg, dont le dossier de révision générale a été adopté par le Conseil communal en juin 2024¹, définit une stratégie globale paysagère dans les plans directeurs ainsi que des mesures au travers du Règlement communal d'urbanisme (RCU). L'importance du secteur piéton comprenant la rue Saint-Paul est également présente. Dès lors, la Ville, dans le cadre de ses futurs travaux de requalification/réaménagement va considérer ce secteur. Toutefois, dans le cadre des planifications en coordination avec les projets d'agglomération (PA), ce secteur n'est pas touché par une mesure PA spécifique et, à ce titre, ne pourra pas bénéficier d'une subvention fédérale.

Le Plan de végétalisation

La Ville a lancé en 2024 le plan de végétalisation² afin d'obtenir une stratégie planifiée et coordonnée de végétalisation en lien avec tous les objectifs communaux: durabilité, climatique, social, etc. Ce travail regroupera toutes les données, études, stratégies, objectifs en cours pour intégrer des mesures au programme Nature et paysage³. Il devra répondre aux questions suivantes: "quoi planter", "où planter" et "comment planter"?

La mise en œuvre du plan de végétalisation permettra, entre autres de transformer des surfaces imperméables en surfaces végétalisées. Dans le cadre de cette étude seront également mises en évidence les surfaces prioritaires à végétaliser mais surtout comment les végétaliser. Il sera nécessaire par la suite de prioriser les différentes réalisations possibles.

2. Etat de situation

Il existe plusieurs sources de subvention, notamment régionale (l'Agglo), cantonales (plan climat, portefeuille d'action) et nationales.

Le portefeuille d'action pour promouvoir la biodiversité en milieu bâti⁴ du Canton de Fribourg s'adresse également aux jardins privés et s'accompagne des fiches de la brochure "Promouvoir la biodiversité des espaces verts" (SBat-SFN, 2022)⁵. Il propose des subventions pour des mesures telles que: plantation de haies naturelles diversifiées, remplacement de haies monospécifiques, plantation d'arbres, etc. Depuis 2025, le montant du portefeuille a été augmenté et des mesures telles que le dégoudronnage sont également proposées. La Ville de Fribourg a connaissance des mesures de

¹ [Révision du PAL | Ville de Fribourg](#)

² [Plan de végétalisation | Ville de Fribourg](#)

³ [Programme Nature et paysage | Ville de Fribourg](#)

⁴ [Portefeuille d'actions pour promouvoir la biodiversité en milieu bâti | Etat de Fribourg](#)

⁵ [promouvoir-la-biodiversite-dans-les-espaces-verts.pdf](#)

soutien du portefeuille d'action proposé par le Canton, ayant participé avec lui à l'élaboration de ce processus et gardant toujours un contact régulier avec ce dernier.

Parallèlement, le plan climat cantonal propose 115 mesures entre 2021 et 2026⁶, des aides financières s'adressent à la population, aux communes, aux associations, au canton, etc. Pour information, la subvention ne peut pas dépasser CHF 2'000.- pour un projet d'étude⁷.

A titre de comparaison, pour des mesures de désimperméabilisation, le portefeuille d'action propose CHF 50.- par m² et au maximum CHF 3'000.- par mesure; le plan climat propose également CHF 50.- par m² avec un plafond de CHF 20'000.- par projet.

3. Développement

Le plan de végétalisation exprimera les secteurs où la végétalisation est prioritaire, en fonction du nombre d'habitants ou d'EPT, les îlots de chaleur, les trames biodiversité, etc. Les résultats permettront également d'analyser l'opportunité de végétaliser la rue Saint-Paul.

Une première tranche (CHF 500'000.-) pour la mise en œuvre du plan de végétalisation a déjà fait l'objet d'une demande de financement auprès de l'Agglomération. Ce montant est prévu pour des mesures ponctuelles de végétalisation.

D'autres projets induits par le plan de végétalisation feront éventuellement l'objet d'une demande de subvention auprès du plan climat ou du portefeuille d'action selon les acceptations préalables du Conseil général des budgets nécessaires.

Pour rappel, il existe trois façons d'intervenir dans l'espace public: de manière durable avec un projet de requalification, de manière transitoire en attendant un projet de requalification ou par des aménagements légers.

Il n'est pas prévu que la rue Saint-Paul fasse l'objet d'un projet de requalification à court ou moyen terme, car les ressources humaines et financières sont concentrées dans les projets réalisés dans le cadre de mesures d'agglomération au vu des délais imposés par la Confédération pour leur réalisation. Seules des interventions légères peuvent donc être réalisées.

En 2024, une étude réalisée en interne (avant le plan de végétalisation) par le Service d'urbanisme et d'architecture a permis de répertorier les lieux en ville propices à ces interventions légères selon différents critères, tels que la lutte contre les îlots de chaleur. Le secteur de la rue Saint-Paul apparaît dans cet inventaire. Ce type d'intervention rapide et à petite échelle dans l'espace public permet d'activer et d'expérimenter certains lieux. Un crédit de CHF 116'000.- a été validé par le Conseil général au budget 2025 (620.5290.093) pour réaliser de telles mesures.

C'est à ce titre que depuis mai 2025, des bacs à plantes équipés d'assises à la Planche-Supérieure, devant la Gare et à la rue Locarno ont été mis en place (les bacs de la rue de Locarno vont être déplacés à la rue du Simplon à l'issue des travaux du CAD).

⁶ [Plan Climat cantonal | Etat de Fribourg](#)

⁷ [realisation-de-projets-dadaptation-aux-fortes-chaleurs--catalogue-de-fiches-dactiontype_1.pdf](#)

La rue Saint-Paul est déjà dotée d'un alignement d'arbres entre la rue Joseph-Reichlen et la rue du Simplon. Entre cette dernière et la rue de Locarno, une grande partie est située sur dalle ne permettant pas la plantation d'arbres en pleine terre. Les interventions légères envisageables permettant de favoriser l'infiltration des eaux et de lutter contre les îlots de chaleur seraient d'ajouter des bacs à plantes dans la partie nord de la rue, d'éventuellement ajouter des surfaces plantées sur les surfaces hors dalle et de désimperméabiliser une partie du revêtement entre la rue du Simplon et la rue Joseph-Reichlen.

Une telle intervention doit tenir compte:

- de certaines contraintes telles que l'accessibilité aux PMR, aux véhicules de secours, de livraisons ou encore ceux de la Voirie ou des Parcs et promenades;
- de la priorisation d'autres interventions similaires telle que la désimperméabilisation et la plantation d'arbres à l'école du Botzet prévue en 2026.

Selon la planification des ressources humaines et financières ainsi que la priorisation des projets, une mesure légère à la rue Saint-Paul ne peut être envisagée avant le deuxième semestre 2026.

4. Conclusion

La Ville demande des subventions lorsque c'est pertinent pour ses études et projets.

Concernant la rue Saint Paul, il n'est pas prévu qu'elle fasse l'objet d'un projet de requalification à court ou moyen terme. Mais la rue Saint Paul peut faire l'objet d'une intervention légère, notamment en faveur de la lutte contre les îlots de chaleur. Cependant, au vu des ressources humaines et financières à disposition ainsi que la priorisation des projets en cours, une telle intervention n'est pas envisageable avant le deuxième semestre 2026, ce d'autant plus que les résultats du plan de végétalisation, attendus début 2026, permettront une vision plus fine du territoire communal. Cette vision plus fine permettra au Conseil communal également de décider, dans le cadre du programme Nature et paysage, des mesures de végétalisation prioritaires à mettre en œuvre, ainsi que de leur temporalité et financement.

Le postulat n° 152 est ainsi liquidé.